

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 03 FEVRIER 2021

Étaient présents : M. MATHIEU Patrick, M. TROTTET Jérémie, M. MAYERE Philippe, Mme MARCEL Madeleine, Mme SINTES Marie-Christine, Mme FORISSIER Marilyne, Mme CHATTON Gwendoline, Mme DAVIN Julie, Mme VILLARD Sylvie, M. GAGLIOLLO Philippe, M. NOGARA Yann, M. GOUTTEFARDE Damien, M. TROTTET Maxime et Mme MATHIEU Nicole.
Mme Vanessa LOURDIN est excusée et donne pouvoir à Mme VILLARD Sylvie.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14/12/2020.

Le compte-rendu de la séance du 14/12/2020 est adopté à l'unanimité.

CONVENTION POUR L'INSTALLATION D'ABRI VOYAGEURS A L'ARRET « VILLENEUVE »

La Région, en vue d'améliorer le service rendu aux usagers des transports publics routiers non urbains et scolaires, a décidé de financer pour la commune un abri voyageurs à usage des administrés de Chambéon. La commune a en charge uniquement la pose de la dalle ; cet abri concerne l'arrêt « Villeneuve » sur la ligne scolaire 094083 Chambeon-Feurs.

Le conseil Municipal décide à l'unanimité de signer la convention avec la Région. **(D1-2021-02-03)**

CONVENTION AVEC CCFE RELATIVE A LA MISSION D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS EN MATIERE D'URBANISME

Considérant le renouvellement des instances des Communes et des Etablissements Publics de coopération Intercommunale, la Communauté de Commune de Forez-Est propose une nouvelle convention en apportant quelques ajustements à la convention d'origine. Le Conseil Municipal valide l'arrêté portant délégation de signature du Service Instruction des actes d'Urbanisme ainsi que la convention. **(D2-2021-02-03)**

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DE FOREZ-EST.

LE Conseil Communautaire de la CCFE porte modification des statuts de la communauté de commune et CCFE demande aux communes de délibérer à leur tour favorablement. **(D3-2021-02-03)**

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DURECTES LOCALES POUR 2021.

La nouvelle Loi de finances 2020 fixe le taux de la taxe d'habitation à 5.67%.

Le Conseil Municipal décide de porter la taxe foncière bâti à 10% et la taxe foncière non bâti à 35%.
(D4-2021-02-03)

QUESTIONS DIVERSES ET DOSSIERS EN COURS

Monsieur le Maire remercie la commission communication pour son travail fourni à l'élaboration du bulletins municipal 2020 et remercie également les entreprises Chambéonnaises qui ont participé au financement du bulletin par leurs encarts publicitaires.

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) met gratuitement à disposition une application intitulée « SMARTEMIS » afin d'être systématiquement informé des interventions des sapeurs-pompiers de la Loire sur notre commune. M. le maire accepte ce consentement et rappelle que le SDIS n'a pas augmenté cette année 2021 ses participations financières mais que la commune participe à hauteur de 11000€/an.

Un conseil municipal enfants devrait voir le jour mais avant de se lancer une concertation avec la directrice de l'école et les maitresses est en cours.

Le conseil municipal avait émis l'idée de prévoir d'autres emplacements pour de nouveaux containers ordures ménagères sur la commune mais le projet est rejeté.

Plusieurs devis ont été demandés aux entreprises GRANGE, EURELEC, BRUYER, 2BLS afin de remettre aux normes les luminaires de secours défectueux depuis de nombreuses années dans les locaux communaux., mairie, école, église, salle des fêtes, et l'entreprise 2BLS électricité de Feurs a été retenue pour un montant de 1805€ HT.

Plusieurs devis ont été également demandés aux entreprises ATTILA et MONTABONNEL pour remplacer les gouttières du préau de l'école et l'entreprise MONTABONNEL de Chambéon a été retenue pour un montant de 1774€ HT

Monsieur le Maire est relancé au sujet de la cession de la station de suppression de Chambéon-Vinci Autoroutes...pour l'euro symbolique, échanges qui ont eu lieu avec Mme Delorme Michelle maire sortant l'année passée. Une rencontre est organisée afin de finaliser cette demande.

Des devis sont établis pour l'entretien de la chaudière de l'école, de la salle des fêtes et de (l'église réglé par la Paroisse) et l'entreprise Chaud-froid-Sanit de Chambéon a répondu et est légèrement moins cher que Hestia actuellement en charge de l'entretien et sera retenu à l'issue du délai de résiliation du contrat passé avec Hestia .

Une première ébauche du budget primitif 2021 est présenté à titre d'information.

Un projet de réfection de la place du souvenir est présenté.

Le conseil Municipal autorise le maire à entreprendre les démarches pour demander les subventions aux organismes habilités.

4 délibérations prises lors de ce conseil municipal.

Aucune autre question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Prochain conseil municipal le mercredi 17 mars 2021 à 20 heures.

M. MATHIEU Patrick,
Maire de Chambéon.

